

18/01/06 : Candidature à la présidence de l'Université Nancy 2

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Je suis candidat à la présidence de l'Université Nancy 2.

Je présente ma candidature aujourd'hui mercredi 18 janvier 2006, soit 20 jours avant la date du scrutin, comme cela se pratique couramment dans les établissements où il existe un calendrier des opérations électorales pour l'élection à la présidence de l'université.

Ces dernières semaines, j'ai rencontré plusieurs personnes représentatives des différents secteurs de formation, de recherche et d'administration de notre établissement, des représentants étudiants, ainsi que des personnalités appartenant à des organisations avec lesquelles l'établissement est en relation. Au cours de ces entretiens, il est apparu que je peux apporter à notre université une vision progressive de l'avenir, ainsi qu'une capacité à la mettre en œuvre en m'appuyant sur les valeurs académiques et républicaines qui font la caractéristique des communautés universitaires.

Cette déclaration de candidature est accompagnée d'un programme politique qui vise à vous présenter comment je conçois le rôle du président et dans quelle direction je suggère d'orienter la politique de notre établissement.

Je suis partisan de conserver à Nancy 2 toute son autonomie et de l'insérer dans une action concertée de positionnement national et international des universités lorraines. Le développement de nos formations, ne peut passer que par l'inscription dans un ensemble plus important de promotion de nos actions, qui ne doit pas pour autant prendre la forme d'une organisation administrative unique et centralisée, trop lourde à gérer et trop éloignée de la réalité quotidienne vécue par les personnels administratifs des composantes qui est déjà à améliorer.

La transformation de nos cursus de formation par le passage au LMD provoque chez les étudiants un changement de repère qui n'a pas été analysé. Il convient de réaliser rapidement une analyse globale des conséquences de ces transformations sur les parcours et sur les conditions de vie et d'étude des étudiants. La pérennisation de nos choix, nous impose de prendre les mesures d'accompagnement de cette réforme dont la nécessité avait d'ailleurs été envisagée dès la rédaction du projet de contrat quadriennal. Il faut également faire un état des lieux de la mise en œuvre des formations, de façon à anticiper les éventuelles difficultés qu'il pourrait y avoir à maintenir l'offre en l'état, faute de financements spécifiques et amener l'établissement à adopter une politique générale d'ouverture des formations cohérente et réaliste, c'est-à-dire décidée collectivement en fonction d'un véritable choix stratégique et construite dans la mesure de nos moyens financiers et humains disponibles pour sa mise en œuvre.

Les personnels enseignants sont de plus en plus sollicités par des tâches qui les détournent de leur fonctions d'enseignement et de recherche, C'est là une des conséquences de la gestion autonome des établissements, mais aussi de l'accroissement des exigences administratives de l'état, des contrôles et des évaluations externes nombreux de nos instances qui vont en se multipliant, ainsi que de la négociation préalable d'une forte partie de nos financements. Cette activité de gestion fait partie des activités des universitaires, elle ne doit pas devenir une charge, aussi il faut en organiser le fonctionnement afin de préserver un équilibre avec les fonctions pédagogiques et de recherche, car ce sont elles qui permettront d'assurer la réussite de nos étudiants et de nous maintenir à un niveau scientifique élevé. Les solutions passent par un partage des charges, favorisé par des mesures de compensation afin de faciliter la carrière des enseignants. Par exemple je proposerai d'étudier la possibilité de décaler dans le temps des décharges d'heures d'enseignement pour charges administratives de façon à se constituer un capital décharge permettant d'exercer ultérieurement une activité de recherche plus intensive.

Je suis partisan d'un dialogue régulier avec les partenaires de Nancy 2, aussi je poursuivrai la collaboration avec les autres établissements universitaires lorrains, j'engagerai l'université dans une relation de dialogue régulier avec les collectivités locales, je leur proposerai l'élaboration d'un dossier unique de présentation des demandes de financement présenté selon un calendrier concerté. J'interviendrai dans les instances représentatives nationales des universités afin que le même type de cohérence soit mise en œuvre avec les structures de l'Etat.

Les enseignants, les personnels administratifs et les étudiants, forment de fait une communauté. Malheureusement le sentiment d'appartenance à cette communauté n'a plus souvent l'occasion de se manifester, et l'université au cœur de la ville devient petit à petit une université sans cœur. Il nous faut être attentif à faire vivre ce sentiment de communauté en donnant à chacun un rôle précis dans la gestion de l'ensemble et faire de Nancy 2 une université ouverte. Pour cela il convient de rendre accessible plus largement les informations sur la vie de l'établissement, de faire jouer pleinement aux instances leur rôle, qu'il s'agisse de conseils de composantes ou de l'établissement ou encore de commissions professionnelles, de faire jouer à ces instances tout leur rôle, mais seulement leur rôle : une structure d'étude ne prend pas de décision, une instance consultative donne un avis, une instance de décision décide, l'instance de décision n'a pas nécessité à reprendre tous les débats et doit être en possession de documents préparatoires explicites. Bien sûr, elle n'est pas tenue par les propositions des commissions et conseils et peut décider d'approfondir une réflexion, mais l'expérience montre que lorsque l'information des conseils est suffisamment précise, ce n'est pas le cas. Ce point est essentiel, car des débats complets et brefs dans les conseils sont une garantie de quorum, d'efficacité et de démocratie. La solution clef est l'anticipation. Le moyen d'anticiper est la connaissance, c'est pourquoi j'entends mettre en place un processus de consultations régulières des organisations représentatives des étudiants, des personnels administratifs et techniques et des universitaires.

La recherche est un point d'appui fondamental de l'université. La reconnaissance de sa valeur par les instances nationales, ne peut reposer sur les moyens humains et financiers mis à disposition des établissements, cet appauvrissement progressif de nos équipes met de nombreux collègues en marge des activités de recherche. Je propose donc de prouver notre efficacité en mobilisant notre seule véritable richesse qui est le chercheur. Pour cela nous devons inventer tout type de moyen qui contribue à rendre actif les chercheurs passifs, à les insérer dans les équipes et par cette dynamique de mobilisation obtenir les résultats qui généreront les moyens financiers nous permettant de développer ces activités

L'élection du président de l'université est une élection importante, elle est l'occasion de choisir la façon dont la stratégie de l'établissement sera mise en œuvre. En effet, le mandat du prochain président débute avec un quadriennal nouvellement signé, de nouveaux conseils et donc une nouvelle équipe. La stratégie de l'établissement a été définie récemment, donc le changement ne sera pas radical, la plupart des projets en cours seront poursuivis, qu'il s'agisse d'opérations immobilières ou d'opérations ayant des accroches principales sur la pédagogie et la recherche. De même il n'y aura pas de changement complet des responsables au niveau de l'établissement car nous sommes trop peu nombreux pour nous permettre la division. Cette situation a l'avantage d'assurer une continuité dans la gestion. Mais, la complexité des structures universitaires ne permet plus aujourd'hui d'envisager la concentration des décisions organisationnelles et politiques sur un seul homme. Il convient de mettre en place une gouvernance reposant sur une véritable délégation de fonction sur les vice-présidents, la coordination et la cohérence d'ensemble des décisions relevant de la compétence du président qui s'appuie sur un bureau opérationnel.

Nancy, le 18 janvier 2006

Ferri Briquet